
**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ARRETE N° 3194

portant délégation de signature

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ARDENNES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-3 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'élection de Monsieur Noël BOURGEOIS en qualité de Président du Conseil Départemental des Ardennes à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu l'arrêté n° 1513 du 22 septembre 2005 portant nomination de Monsieur Olivier BEAUSSART en qualité de Chef du Service Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences à la Direction des Ressources Humaines ;

Vu l'arrêté n° 154 du 19 février 2010 portant affectation de Monsieur Dominique PAUCHET en qualité de Directeur des Ressources Humaines à compter du 1^{er} mars 2010 ;

Vu l'arrêté n° 2817 du 23 juillet 2019 portant détachement de Monsieur Igor DUPIN dans l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Départementaux à compter du 1^{er} août 2019 pour une durée de 5 ans ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation est donnée à Monsieur Olivier BEAUSSART, Chef du Service Mobilité et Evolution Professionnelle à la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer dans la limite des attributions et compétences du Service Mobilité et Evolution Professionnelle à la Direction des Ressources Humaines:

- 1- Tous actes administratifs et correspondances courantes, relatifs aux affaires du département relevant de la compétence du Service Mobilité et Evolution Professionnelle à la Direction des Ressources Humaines à l'exception des rapports à l'Assemblée départementale et à la Commission permanente, ainsi que des actes et correspondances dont l'importance justifie la signature du Président du Conseil Départemental ou du Directeur Général des services départementaux.
- 2- Toutes les décisions, actes, relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et au règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, engageant la collectivité pour un montant inférieur ou égal à 5 000 € HT, et lorsque les crédits de paiement afférents sont inscrits au budget.
- 3- Tous actes d'engagement ou d'ordonnancement liés à l'exécution du budget en dépenses et en recettes affecté au Service Mobilité et Evolution Professionnelle à la Direction des Ressources Humaines dès lors que ceux-ci entrent dans le cadre à la fois des décisions de principe adoptées par le Conseil départemental et des crédits disponibles.

4- Domaines spécifiques :

Tous actes, documents et correspondances relatifs :

- aux inscriptions aux formations dispensées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et financées sur cotisation obligatoire,
- aux états de frais de déplacements consécutifs à la formation ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BEAUSSART, la présente délégation sera exercée dans l'ordre suivant par :

1. Monsieur Dominique PAUCHET, Directeur des Ressources Humaines,
2. Monsieur Igor Dupin, Directeur Général des Services Départementaux

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à la date de transmission au Service de Contrôle de Légalité. Toutefois, ses effets cesseront dès lors que l'agent quittera les fonctions pour lesquelles la présente délégation est attribuée.

Article 4 : Le Directeur Général des Services Départementaux et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ampliation :

- transmise à :M. le Préfet des Ardennes,
- affichée à l'Hôtel du Département,
- publiée au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 1^{er} juillet 2021

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Noël BOURGEOIS
2021.07.01 15:32:56 +0200
Ref:20210701_135105_1-4-O
Signature numérique
Le Président du Conseil Départemental

NOEL BOURGEOIS

Noël BOURGEOIS

Notifié le

Olivier BEAUSSART

Dominique PAUCHET

Igor DUPIN